

# PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (PRP) ET HABILITATION ÉLECTRIQUE

Prévoir les risques professionnels est une nécessité du quotidien dans l'exercice de son métier. S'il existe des risques particuliers, beaucoup sont communs à la plupart des activités techniques, professionnelles et scientifiques, en particulier les risques liés à l'utilisation de l'énergie électrique. Il est très important que chaque formateur soit informé des risques relatifs à sa spécialité et formé à une approche pédagogique permettant d'intégrer complètement la sécurité dans son enseignement.

De plus les formateurs, ouvriers et techniciens qui sont en relation avec l'énergie électrique sont tenus d'être formés en vue d'une habilitation, comme l'impose le décret 88-1056. Cette formation, dispensée par un formateur agréé, leur permettra d'obtenir une attestation afin de pouvoir ensuite être habilités par l'employeur.

## **PUBLIC**

- ◇ Enseignants des disciplines scientifiques et professionnelles, personnel technique de CFA.

## **OBJECTIFS**

- ◇ Sensibiliser les enseignants à l'intérêt de cette démarche sécuritaire.
- ◇ Connaître les lois et règlements à appliquer et à faire appliquer aux apprentis.
- ◇ Apprendre à intégrer ces textes dans son enseignement.
- ◇ Intégrer à sa pratique professionnelle l'utilisation des matériels particuliers individuels et/ou collectifs.
- ◇ Valider la formation par l'obtention de l'attestation nécessaire à une habilitation électrique.

Attention : cette attestation est délivrée au vu des résultats obtenus lors d'un QCM sous forme écrite.

# PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (PRP) ET HABILITATION ÉLECTRIQUE

## CONTENUS

- ◇ Présentation des différents textes (lois, règlements, décret 88-1056).
- ◇ Rappels d'électrotechnique
- ◇ La démarche sécuritaire et la démarche pédagogique induite par la mise en œuvre de la PRP.
- ◇ Les gestes et postures
- ◇ Les moyens techniques et matériels à mettre en œuvre dans les espaces scientifiques, techniques et professionnels afin de respecter les règlements sécuritaires liés aux spécialités.

## MÉTHODE

- ◇ Observation des pratiques actuelles à partir de séquences vidéo.
- ◇ Exposé des principes et des textes.
- ◇ Mise en œuvre du matériel.
- ◇ Exploitation des ressources disponibles dans l'établissement.
- ◇ Méthode active de participation et d'échanges.
- ◇ Validation par QCM.

## DURÉE

- ◇ 2 jours